



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Vincennes, le 24 juin 2019

N° 505750 /ARM/SGA/DPMA/SHD/DHS/DSD/BAA

DIRECTION
DES PATRIMOINES, DE LA MEMOIRE
ET DES ARCHIVES

Le chef du Service historique de la Défense

SERVICE HISTORIQUE
DE LA DEFENSE

Vincennes

Département Histoire et Symbolique
Division Symbolique de la Défense
Bureau armée de l'Air

à

Monsieur le commandant
de la 62^{ème} escadre de transport

Affaire suivie par :
Adc Pierre TANTOT

Orléans

Téléphone : 01 41 93 22 36
821 941 22 36

OBJET : homologation d'insigne

RÉFÉRENCE : décision n° 501734/ARM/EMAA/SCAc du 17 Juin 2019

En application de la décision de référence, l'insigne de la 62^{ème} escadre de transport de la base aérienne 123 d'Orléans est homologué sous le n° **A1496** à compter du 1^{er} juin 2019.



Insigne A1496

Sa définition héraldique est la suivante : « écu espagnol d'argent bordé d'or à un rapace éployé d'or également, sommé du nombre 62 de sinople ».

.../...

Le numéro d'homologation sera obligatoirement gravé au dos de chaque insigne fabriqué.

La plus grande dimension ne devra pas excéder 40 mm.

Trois exemplaires de cet insigne, marqués « AIR » en sus du numéro d'homologation, seront adressés au bureau Symbolique Air du SHD, à Vincennes (château de Vincennes, avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex).

Afin d'en assurer la protection juridique, le dessin de cet insigne pourra être déposé par les soins de la 62^{ème} escadre de transport auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, 15 rue des Minimes – CS50001, 92677 Courbevoie, ☎ 0820 210 211, 🌐 www.inpi.fr).



Copies

- IAA – 60 boulevard du Général Martial Valin – CS 21623 75509 Paris cedex 15
- CERPA/Patrimoine – Base aérienne 107 - Route de Gisy 78140 Vélizy-Villacoublay